

ESSAI HISTORIQUE DE LA CORPORATION MUNICIPALE

DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU

LA VOIRIE MUNICIPALE : Les rues du Village

Période : 1856-1970

TABLE DES MATIERES

1856.....	4
Procès-verbal concernant les rues du village.....	4
Amendements.....	5
Fossés.....	5
1860.....	6
Fossés.....	7
1864.....	7
Règlement numéro 15.....	7
Amendement.....	7
Inspection.....	7
Avis de motion.....	7
1866.....	7
Ordonnance.....	7
1889.....	8
Réparation.....	8
1890.....	8
Réparation de rue.....	8
1893.....	8
Procès-verbal : partie rue du village.....	8
1901.....	8
Réparations diverses.....	8
1902.....	9
Possession de la rue.....	9
1903.....	9
Fossés.....	9
1906.....	9
Arrondissement d'un chemin.....	9
Nouvelle demande.....	9
Les propositions.....	9
Inspection.....	10

Entretien.....	10
1911.....	10
Fossés.....	10
1917.....	10
Inspecteur.....	10
Défrichage.....	10
1918.....	11
Négociation.....	11
Rapport.....	11
Entretien.....	11
Entre maires.....	11
Achat de deux érables.....	11
1919.....	11
Avis de motion.....	11
Règlement numéro 77.....	12
1920.....	12
Fossé.....	12
Réparation des deux rues du village.....	12
1921.....	12
Rapport d'inspection.....	12
Canal d'égout.....	12
Contestation.....	12
1921.....	13
Inspecteur demandé.....	13
1923.....	13
Nouvelles plaintes.....	13
Autres plaintes.....	13
1925.....	13
Égouttement des eaux.....	13
Gel des ponceaux.....	13
1926.....	14
Canal d'égout.....	14
1927.....	14
Rue Fontaine.....	14
1928.....	14
Demande de fossé.....	14
Trottoir.....	14
1929.....	14

Problème d'égouttement	14
Trottoir	15
Mise en demeure	15
1930	15
Trottoirs et clôtures	15
Rapport rue Fontaine	15
1931	15
Travaux chemins du village	15
1932	16
Besoin d'aide	16
1935	16
Trottoirs	16
Accusé réception	16
1937	16
Fossé et pont	16
Demande Duhamel	16
1943	17
Plainte concernant un fossé	17
Rapport de l'unité sanitaire	17
1945	17
Bitume	17
Fossé	17
1947	17
Appel au ministère	17
Menace de poursuite	17
Autorisation accordé	18
Prolongement d'une rue	18
1951	18
Ouverture de la rue du Bureau de poste	18
Règlement numéro 152	18
▪ Les frais des travaux seront décidés par le conseil.	18
1954	18
Prise en charge par le ministère	18
4 mars : Le ministère de la voirie provinciale prend à charge les chemins améliorés suivants :	18
1955	19
Nouvelle demande	19
1962	19
Nettoyage d'un fossé	19

1968.....	19
Déneigement.....	19
Achat d'asphalte.....	19
Fermeture de rue.....	19
Que la rue demeure.....	19
Conflit d'intérêt.....	20
Déglacage.....	20
1969.....	20
Rue du convent.....	20

J'ai trouvé difficile de situer les actes du conseil dans la gestion des chemins du village. C'est pourquoi j'ai beaucoup de réserve sur la véracité des plans que je vous présente. Même imparfaits, ils nous aident à mieux comprendre le développement, l'entretien et les rénovations de ces rues.



Plan Google 2012

La partie ombragée indique les lieux de l'étude

1856

PROCÈS-VERBAL CONCERNANT LES RUES DU VILLAGE

4 août : Le procès-verbal du surintendant du comté de Verchères concernant les rues du village est amendé comme suit : La rue de descente entre les terrains de messieurs Fraser, Desmarests et Senécal

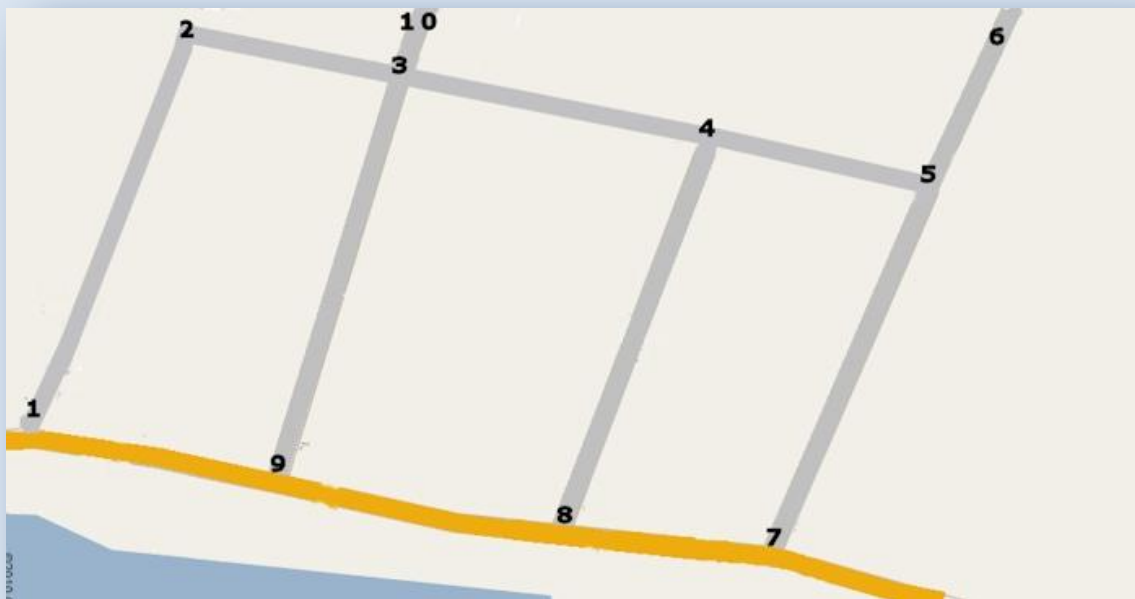
possédera une largeur de cinquante pieds et celle transversale joignant le chemin de ligne cent pieds. Elles seront ouvertes et construites que par ceux qui l'avoisinent alors et ces amendements seront publiés à la porte de l'Église

AMENDEMENTS

11 octobre : De nouvelles dispositions concernant les rues du village sont proposées.

La disposition suivante est ajoutée. La rue sera ouverte au fur et à mesure que les propriétaires voisins viendront ou concéderont des emplacements, sans déranger les voisins existants.

La résolution est homologuée sauf les deux amendements.



Aujourd'hui :

- ***Le tracé 1 à 2 représente une partie de la Montée de Verchères.***
- ***Le tracé 9 à 3 représente une partie de la rue de l'église.***
- ***Le tracé 2 à 5 représente la rue de la Fabrique.***
- ***Le tracé 8 à 4 représente la Rue du Quai.***

Le tracé 7 à 6 représente la Rue des Prés.

Dénomination des rues du village dans le temps :

Tracé 1 à 7

- ***Chemin de la première concession***
- ***Route publique***
- ***Chemin de la ville***
- ***Chemin du village***
- ***Route 47***
- ***Chemin du Roy***
- ***Rue Richelieu***

Tracé 1, 2, 3 et 10

- *Chemin de ligne de l'Église*
- *Descente de l'église*
- *Route de Verchères*
- *Montée de Verchères*

Tracé 3-9 :

- *Chemin de ligne de Verchères*
- *Chemin de la Fabrique*
- *Chemin de l'Église*
- *Rue de l'Église*

Tracé 5-7 :

- *Rue Fontaine*
- *Rue du bureau de poste*

Tracé 8-4 :

- *Rue du bureau de poste*

Nous sommes en 1856. Mes recherches sur l'état des constructions dans la municipalité ne me permettent pas de préciser dans le village la situation de ces bâtisses et encore moins leur année de construction. Suivant les recherches de madame Lamarre (voir le site sur l'historique des maisons du village) si je considère les dates de constructions dans cette partie du village, il y avait peu de bâtisses à cette date. Même le tracé des rues était à mon avis inexistant, puisqu'en août 1856, le conseil homologue un règlement pour le tracé d'une rue de descente vers la rue transversale joignant le chemin de ligne. Ce chemin de ligne était celui de l'église.

La propriété de monsieur Frazer était située entre l'espace 8 et 9. Un Desmarais a été propriétaire du terrain situé à droite des numéros 5 et 6 et probablement à droite du numéro 7. Je ne peux situer le terrain de monsieur Senécal.

D'autres questions se soulèvent. Le chemin de ligne de l'église est établi en 1792-93. Je crois que ce chemin de ligne qui partait du rang des 60 se rendait à la rue Richelieu en passant par les numéros 9, 3 et 10. J'ai connu le chemin de ligne de l'église dans ses tracés 1, 2, 3 et 10, vers Verchères. Je n'ai pas fait de recherche concernant son tracé de 1856.

Il nous reste donc deux rues de descentes possibles 8 à 4 ou 7 à 5. De quel tracé s'agit-il dans ce règlement?

L'église est construite sur l'espace compris entre les numéros 1 et 9.

FOSSÉS

6 novembre : Le maquiller en charge de la Fabrique est avisé de faire faire les fossés de chaque côté du chemin de la fabrique (à ne pas confondre avec le présent chemin de la Fabrique). Un bon pont doit être construit sur le chemin qui passe au-dessus du fossé.

Je crois qu'il s'agit des fossés longeant le tracé 3 à 9 ainsi que le pont situé dans le fossé longeant la rue Richelieu.

1860

FOSSÉS

6 novembre : La même demande qu'en novembre 1856 est faite à la fabrique.

1864

RÈGLEMENT NUMÉRO 15

4 avril : Le règlement portant le numéro 15 est homologué. Ce règlement a pour objet de régir les travaux à faire sur le chemin de la première concession. Ces travaux consistent à améliorer et à rehausser ledit chemin vis-à-vis le terrain de la fabrique. Le règlement précise que le chemin doit être rehaussé d'un pied au milieu du chemin en diminuant graduellement de chaque côté sur une largeur de dix-huit pieds. Le recouvrement sera de pierre recouverte de terre. Tous les propriétaires de la paroisse sont tenus de charroyer quatre voyages de petites pierres. La fabrique est tenue de faire les fossés de chaque côté. Les travaux seront faits dans le cours du mois de juin sous la surveillance de monsieur Ludger Quintal. Le marguillier responsable ou la fabrique doit voir à labourer la partie susdite du terrain et à enlever la terre provenant dudit labour, et ce, avant d'y mettre la pierre et ensuite remettre la terre pour couvrir la pierre.

Il s'agit d'une partie de la première concession. Cette partie qui longe la propriété de la Fabrique.

AMENDEMENT

5 juillet : Le règlement numéro 15 est amendé de manière à ce que la fabrique soit déchargée des travaux.

Chaque propriétaire de terre, à l'exception des terres à bois du grand coteau, est tenu de charroyer un voyage de petites pierres par trente arpents possédés et que chaque autre propriétaire d'emplacement est tenu de charroyer deux voyages de petites pierres seulement. La largeur du chemin est ramenée à dix pieds de largeur.

INSPECTION

21 juillet : Un rapport d'inspection avise le conseil indiquant que des personnes ne font pas leur entretien. En conséquence, le conseil autorise l'inspecteur à faire faire les travaux par d'autres personnes.

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par un conseiller pour passer un nouveau règlement d'amendement du règlement pour le chemin en face de la fabrique de manière à ce que la quantité de pierre charroyée soit répartie sur l'évaluation des propriétés. La motion n'est pas appuyée.

1866

ORDONNANCE

4 juin : L'inspecteur Théodule Meunier-dit-Lapierre est avisé de faire enlever les embarras ou nuisances qui obstruent la rue qui passe entre les propriétés de messieurs John Fraser et Jodoin. Le mois suivant le rapport indique que « ce n'est pas si pire que ça ».

Il s'agit du tracé entre les numéros 8 et 4

1889

RÉPARATION

8 avril : Le maire fera réparer les passages en bois qui traversent la route d'en haut de l'église et de la rue entre les emplacements de madame François Desjournin et Monsieur Jean Baptiste Laurin aux points de leurs intersections avec le chemin de la première concession.

À mon avis la route d'en haut de l'église est le chemin de ligne de l'église. Le pont serait situé au point 1. Dans son étude sur les maisons du village, madame Nicole Lamarre mentionne que la famille Desjournin habitait la résidence sise aujourd'hui à l'intersection des rues des Prés et Richelieu. La famille Laurin habitait celle de l'autre côté de la rue des Prés. Donc le pont en question serait situé au point 7.

1890

RÉPARATION DE RUE

3 mars : Une partie du chemin de l'église doit être rechargée. Ce chargement doit être comblé avec de la pierre et il est rendu nécessaire, vu que l'entretien devient de plus en plus difficile.

Il se peut que ce soit la partie entre les points 2 et 3.

1893

PROCÈS-VERBAL : PARTIE RUE DU VILLAGE

3 juillet : Le conseil homologue une résolution concernant une partie de rues du village. J'ai difficilement interprété ce tracé sur la photo du début. La description donnée dans le procès-verbal mentionne que la rue passe entre les terres de Marc E. Ducharme sur le lot 50 et celles de Monsieur Rodrigue Desmarais sur les lots 52 et 53 et traverse le lot 50 jusqu'à la route publique. Je crois que le terme « route publique » définit ici le chemin de la première Concession. Ce chemin passe également entre l'emplacement de Monsieur Antoine Blain, un petit terrain dudit Marc Ducharme et le terrain de la Fabrique du côté sud-est et le reste de la terre dudit Marc Ducharme sur le lot 50 du côté nord-ouest. Il est mentionné que cette route soit verbalisée jusqu'à ladite route comme chemin de route en partie et comme chemin de front en autre partie.

Interprétation :

- ***La partie de monsieur Marc Ducharme se situe au nord-ouest des points situés entre les points 3 et 4 et une partie entre les points 4 et 5.***
- ***Les parties de monsieur Desmarais se situent à l'est des numéros 6 et 5 et partie des numéros 5 et 7.***
- ***À mon avis, la route aujourd'hui nommée, rue des Prés, est la description mentionnée par les mots « des lots 52 et 53 et la partie qui traverse le lot 50 jusqu'à la route.***

1901

RÉPARATIONS DIVERSES

6 mai : Monsieur Eldège Fontaine est autorisé à faire réparer la clôture de la rue passant en arrière du terrain de la fabrique sur la propriété de monsieur Alvarez Ducharme. Il est autorisé en plus à réparer le trottoir passant sur la rue entre les propriétés de messieurs Omer Vary et Eldège Fontaine.

Nous retrouvons ces travaux en première partie sur une grande partie du tracé entre les points 2 à 5 et en deuxième partie sur une partie du tracé entre les points 5 et 7.

1902

POSSESSION DE LA RUE

7 avril : La municipalité prend à charge la rue entre le terrain de Marc Édouard Ducharme et les emplacements de Romuald Noël et Salomon Millotte. Cette charge prend effet à partir du coin nord-ouest de l'emplacement dudit Millotte à aller à l'extrémité nord-ouest du chemin de ladite rue. Le reste de ladite rue, savoir la partie vis-à-vis les emplacements desdits Salomon Millotte et Romuald Noël demeure à la charge de ces derniers.

En fait, la moitié du tracé du point 4 vers le point 8 est à la charge de la municipalité, le reste demeure à la charge des propriétaires mentionnés.

1903

FOSSÉS

5 octobre : Le fossé se trouve au sud-ouest de la rue sise sur le lot 50. Cette rue est aujourd'hui appelée « rue des Prés ». Ce fossé est situé entre les emplacements de dame veuve François Desjournins et autres du côté nord-est et dame veuve Omer Vary et autres du côté sud-ouest. Il aura une profondeur de 2 pieds à partir et vis-à-vis l'emplacement d'Antoine Blain et se continuera jusqu'à la rivière Richelieu en coupant le chemin de front de la première concession en droite ligne sur une profondeur suffisante. Le fossé aura un pied de largeur dans le fond. Le pont traversant le chemin de front de la première concession sera construit en bois et n'aura pas moins de 2 pieds de large. Les travaux sont à la charge des intéressés suivants : Antoine Blain, Emma Laurin, Arthur Cadieux, Dame Arthur Cadieux, Augustin Larivé, Solomon Millotte, Mlle Angéline Duhamel. Édouard Ducharme pour l'emplacement de sa grange d'une valeur de 300 \$ fait partie des intéressés à charge. Dame François Desjournins, dame Omer Vary, Louis Collet et Romuald Noël sont à charge pour la moitié de la valeur de leurs terrains.

Dame veuve François Desjournins est la propriétaire de la propriété située au point 7, côté est de la rue.

Monsieur Antoine Blain est propriétaire à l'intersection près du point 5, au sud de la rue de la Fabrique et à l'ouest de ladite rue.

1906

ARRONDISSEMENT D'UN CHEMIN

12 juin : Des contribuables demandent que le chemin de la première concession, dans la partie du village, ne soit pas arrondi comme les autres chemins. La demande est rejetée à la majorité des voix.

NOUVELLE DEMANDE

3 juillet : Nouvelle tentative pour obtenir un amendement pour l'entretien du chemin de la première concession dans la partie du village. Cette nouvelle demande est rejetée à la majorité des voix.

LES PROPOSITIONS

La première proposition demande d'accepter la première requête voulant que le chemin de la première concession dans sa partie du village ne soit pas arrondi. Cette proposition est rejetée à la majorité des voix.

La proposition suivante est un amendement de la première demandant que ce chemin soit arrondi. Cet amendement est rejeté à la majorité des voix.

La proposition suivante est un amendement voulant que ce chemin soit régi par les dispositions de l'ancien règlement et que ces dispositions soient mises en exécution immédiatement. Cette proposition d'amendement est rejetée par la majorité des voix des membres du conseil.

INSPECTION

L'inspecteur de l'arrondissement du village doit faire rapport sur l'état du chemin et suite à ce rapport, les dispositions du règlement homologué en mars 1903 seront amendées. Le conseil accepte cette résolution.

ENTRETIEN

La municipalité ordonne l'entretien de tous les chemins de la municipalité avec la charrue à chemins. L'entretien débute par l'arrondissement du chemin de la première concession. Cette proposition est acceptée à la majorité des voix.

1911

FOSSÉS

5 juin : La municipalité avise l'inspecteur de faire les fossés dans les rues du village. Ces travaux sont payés par le fond général de la municipalité.

C'EST LA PREMIÈRE APPARITION DANS LES PROCÈS-VERBAUX QUE LA MUNICIPALITÉ ACCEPTE DE PAYER PAR LE FOND GÉNÉRAL LES TRAVAUX DE FOSSÉS DANS LA PARTIE DU VILLAGE.

La municipalité procède à l'achat de huit feuilles de tuyaux de béton ayant deux pieds de diamètre.

1917

INSPECTEUR

5 septembre : L'inspecteur voit à faire entretenir la rue du Bureau de poste afin de la rendre carrossable. *On parle ici de la rue nommée aujourd'hui « rue des Prés ».*

DÉFRICHAGE

11 décembre : Une discussion s'engage sur le découvert à faire sur le chemin dit « chemin de la ville ». La partie mentionnée est située dans le village sur le chemin de la première concession. Cette partie est aujourd'hui nommée rue Richelieu. Ces travaux seront faits vis-à-vis les propriétés de Messieurs Étienne Blanchard, T. Handfield, Édouard Ducharme et Joseph Girard. Les travaux consistent à l'enlèvement d'un certain nombre d'érables et le défrichage à faire sur 15 pieds de large de chaque côté de cette partie de rue. La décision est remise à une autre réunion.

1918

NÉGOCIATION

6 mars : Deux conseillers sont nommés pour s'entendre avec les propriétaires concernés dans le déboisement le long du chemin dit « chemin du village ».

RAPPORT

16 mars : Les deux conseillers déposent leur rapport concernant le déboisement du chemin de ville.

- Le rapport mentionne ce qui suit :
- La part payée à monsieur Tancrède Handfield est de 125 \$ pour des travaux d'abattage et de défrichage sur une largeur de 15 pieds et sur une longueur d'environ deux arpents. Le bois revient à la municipalité.
- La part payée à monsieur Étienne Blanchard est de 100 \$ pour des travaux d'abattage et de défrichage sur une largeur de 15 pieds et sur une longueur d'environ deux arpents. Le bois est au profit de monsieur Blanchard.
- La part payée à monsieur Joseph Girard est de 5 \$ pour chaque arbre de 8 pouces et plus et de 2 \$ pour ceux de 3 pouces. Ces travaux sont exécutés sur une largeur de 15 pieds.

ENTRETIEN

1er mai : La municipalité demande par lettre adressée à monsieur Adrien Beaudry, député, voulant un octroi pour des travaux de déboisement le long du chemin de ville ainsi que le long de la côte chez monsieur Wilfrid Vary et autres.

La municipalité accepte de procéder au découvert du chemin dit « chemin de ville ».

Le gravelage de la rue du bureau de poste (rue des Prés) est autorisé.

ENTRE MAIRES

9 octobre : Le maire de Saint-Marc doit s'entendre avec le maire de Sainte-Théodosie pour le changement proposé au haut du chemin de ligne du trait-carré de Sainte-Théodosie.

ACHAT DE DEUX ÉRABLES

6 novembre : La municipalité achète à la succession d'Étienne Blanchard les deux érables qui restent à couper en bordure du chemin.

1919

AVIS DE MOTION

Avril : Un avis de règlement est déposé au conseil de la municipalité pour régir le gravelage de la rue du bureau de poste (rue des Prés ou rue de la Fabrique). Le futur règlement doit respecter en tout point la formule soumise par

le ministère de la voirie provincial. Ce règlement amendera le règlement portant le numéro 64. Le taux d'intérêt de l'emprunt ne doit pas dépasser 3 %.

RÈGLEMENT NUMÉRO 77

7 mai : Ce règlement prévoit des dispositions concernant le gravelage de la rue du bureau de poste (rue des Prés). Le chemin sera gravelé et entretenu à l'avenir comme chemin gravelé aux frais de la corporation municipale. Les travaux seront faits suivant les devis des ingénieurs du ministère de la voirie du Québec. Les travaux seront exécutés sous la surveillance d'un officier spécial nommé par le conseil municipal. Les travaux, tels que décrits dans le processus d'appel d'offres, seront faits à l'entreprise. Une demande de cautionnement sera exigée auprès des soumissionnaires. Pour défrayer le coût des travaux, le règlement prévoit appliquer, chaque année, une taxe spéciale sur les biens-fonds et distincte de la taxe générale.

1920

FOSSÉ

5 mai : Madame Étienne Blanchard demande à la municipalité d'enlever la terre des fossés longeant la descente de l'église. La municipalité accepte de réparer la clôture et de placer sous sa clôture la terre enlevée des fossés.

RÉPARATION DES DEUX RUES DU VILLAGE

1er septembre : Une couche de gravier sera étendue dans les deux rues du village, rue reliant les autres chemins. *Probablement les rues actuelles désignées sous les noms du Quai et des Prés.*

1921

RAPPORT D'INSPECTION

12 octobre : Extrait du rapport concernant la rue du bureau de poste (*rue du Quai*) produit par monsieur Ducharme :

Je déclare que ladite rue a ses bornes. Elles sont marquées du côté sud-ouest par des piquets. Le trottoir de monsieur X. Préfontaine est sur sa propriété. Pour donner la largeur de 26 pieds à cette rue, il faut faire disparaître des arbres, des parties de trottoirs, les marches de perrons construites par M. J. R. Noël sur la propriété du conseil ainsi que les autres constructions faites par ses avoisinants du côté nord-ouest. La décision des membres du conseil est reportée.

CANAL D'ÉGOUT

Monsieur Narcisse Hébert demande de passer son canal d'égout sous les fossés existant du côté nord-est de la rue Fontaine (*rue des Prés*). Les membres du conseil acceptent cette demande.

CONTESTATION

Monsieur J. Noël conteste les mesures de monsieur Ducharme. Les membres du conseil ne donnent aucune suite à cette contestation.

1921

INSPECTEUR DEMANDÉ

19 septembre : Monsieur Alexis Daigle demande de prendre les mesures nécessaires pour donner à la rue du Bureau de poste sa largeur de 26 pieds. Monsieur Édouard Ducharme, inspecteur de voirie, prendra les mesures nécessaires et fera rapport aux membres du conseil municipal.

1923

NOUVELLES PLAINTES

4 avril : Monsieur Joseph Daigle porte plainte concernant les propriétés situées du côté sud-ouest de la rue Fontaine (rue des Prés) souffrant d'inondation provenant de toutes les cours environnantes. Ces inondations sont causées par le fait que le fossé de ligne a été bouché lors du gravelage de cette rue et que cette rue n'a pas de fossé de chaque côté. Monsieur Antoine Blain, autre propriétaire intéressé, appuie monsieur Daigle dans sa démarche. Les membres du conseil, sur proposition, prennent en très grande considération cette plainte et visiteront les lieux pour constater les faits.

AUTRES PLAINTES

2 mai : Messieurs Daigle et Dulude se plaignent concernant l'égouttement des eaux sur la rue du bureau de poste : l'inspecteur de voirie, monsieur Alphonse Archambault fils, est autorisé à faire ou faire faire un ponceau de deux pieds de diamètre au travers du chemin passant près de la propriété de monsieur Blain. Ce ponceau servira de passage aux eaux du fossé devant se jeter directement dans le fossé de ligne des terres situées au nord-ouest dudit chemin.

1925

ÉGOUTTEMENT DES EAUX

18 novembre : Madame Emma Lorrain demande au conseil d'obliger monsieur Blain à faire des travaux pour empêcher les eaux de sa propriété de se répandre sur la sienne. Le secrétaire est mandaté pour répondre qu'il n'est pas du ressort du conseil d'agir dans ces circonstances. La loi lui donne le droit de prendre les mesures qui s'imposent pour que son voisin exécute les travaux nécessaires pour éviter ces inondations.

GEL DES PONCEAUX

18 novembre : Une étude est entreprise sur les moyens à prendre pour empêcher le gel de certains ponceaux dans la rue en arrière du village. Il est résolu d'acheter des tuyaux à l'eau. Ils seront installés dans ces ponceaux, ce qui permettrait de les dégeler si nécessaire.

1926

CANAL D'ÉGOUT

6 octobre : Madame Emma Lorain demande un permis pour construire un canal d'égout à partir de sa propriété pour se rendre à la rivière. Comme il y a déjà deux permis existants et qu'il faudrait que ce canal soit placé dans le milieu de la rue et étant donné que les propriétaires de ces canaux ne refusent pas de lui permettre de se connecter moyennant une contribution raisonnable, il est résolu d'aviser madame Lorrain que le conseil ne peut donner suite à ce permis.

1927

RUE FONTAINE

Premier juin : La municipalité demande au ministère de la voirie provinciale d'inclure la rue Fontaine dans l'entretien des chemins améliorés. La partie à entretenir est comprise entre la rue Richelieu jusqu'à la rue du bureau de poste. Cette rue avait été omise lors de la confection de la dernière liste.

1928

DEMANDE DE FOSSE

5 septembre : Madame Lorrain demande à la municipalité que le fossé, passant en arrière de sa propriété et celle de monsieur Blains, soit fait de manière à permettre l'égouttement de sa propriété. Ce fossé se déverse dans le fossé du chemin au bout de la rue Fontaine. L'inspecteur de voirie, monsieur Ophnie Dufort; verra à faire faire ce cours d'eau par qui de droit.

TROTTOIR

5 septembre : Certains propriétaires de la rue Fontaine désirent faire un trottoir le long de cette rue sur le côté sud-ouest. Il est fait rapport que les propriétés de Mme Cadieux semblent être trop avancées dans la rue ce qui empêche de construire un trottoir en droite ligne. Le secrétaire avisera madame Cadieux et Brodeur de voir à libérer entièrement la rue.

1929

PROBLEME D'ÉGOUTTEMENT

3 juillet : Certains propriétaires se plaignent que dans la rue située à l'arrière du village il y a deux ponceaux dont les diamètres sont insuffisants pour l'égouttement du chemin. À plusieurs reprises, ils se sont plaints au cantonnier local, lequel n'en a fait aucun cas. En conséquence les plaignants demandent au conseil municipal d'aviser l'ingénieur du ministère de la Voirie provinciale, monsieur Vézina de ce fait. Les membres du conseil municipal acceptent la demande.

Il doit s'agir de ponts sous la rue, aujourd'hui dénommée, de la Fabrique

TROTTOIR

6 novembre : Monsieur Arthur Cadieux est avisé par le secrétaire de collaborer dans sa part de trottoir le long de la rue de Bureau de poste. Le secrétaire lui suggère de s'entendre avec le maire et ceux des conseillers qu'il lui plaira de désigner pour mesurer ses terrains et la rue. Cette entente permettrait d'établir exactement la situation de la propriété par rapport au tracé de la rue afin d'éviter un empiétement de l'un sur l'autre.

Suivant l'étude de madame Lamare, monsieur Arthur Cadieux demeurait sur la rue des Prés actuelle.

MISE EN DEMEURE

4 décembre : La municipalité avise monsieur Cadieux de rendre libre le terrain occupé par la rue, mais qu'il utilise à ses propres fins. Si monsieur Cadieux refuse la demande, la municipalité prendra des mesures légales avec les avocats Laurendeau & Laurendeau.

1930

TROTTOIRS ET CLOTURES

7 mai : Considérant le rapport voulant que certains propriétaires de la rue Fontaine paraissent intéressés par la construction de trottoirs et des clôtures dans les limites de ladite rue, le conseiller, Joseph Robert, et l'inspecteur de voirie, monsieur Bousquet, sont chargés de visiter les lieux pour examiner cet état de choses. Ils doivent vérifier si la rue possède ses trente pieds de largeur. La mesure se prendra à partir du centre du chemin carrossable actuel pour mesurer 15 pieds anglais de chaque côté dudit centre. Sur leurs rapports, si les intéressés ne veulent pas s'entendre, le présent conseil municipal verra à agir en conséquence.

RAPPORT RUE FONTAINE

4 juin : Monsieur le conseiller Joseph Robert fait rapport de son examen de la rue Fontaine. L'inspecteur a constaté que tous les propriétaires riverains ont empiété plus ou moins sur le terrain de la rue et que plusieurs travaux devront être démolis si veut donner à la rue sa largeur de trente pieds. La question semble difficile à régler sans devis d'arpentage. Considérant que l'engagement d'un professionnel dans cette affaire deviendrait dispendieux pour les riverains, les membres du conseil municipal suggèrent aux riverains de se réunir et d'en venir à un acte d'accord, lequel sera soumis à ce conseil.

1931

TRAVAUX CHEMINS DU VILLAGE

7 octobre : Les travaux sur les chemins du village sont en cours. Une demande est adressée à l'honorable ministre de la voirie du Québec de donner immédiatement des instructions à qui de droit pour que les contribuables de cette paroisse aient l'avantage de travailler à ces travaux sans distinction et pour les aider à traverser les temps durs actuels.

1932

BESOIN D'AIDE

6 juillet : Le secrétaire demande à l'ingénieur du ministère de la voirie provinciale, monsieur Vézina, de bien vouloir venir vérifier la plainte du monsieur Hébert. Cette plainte concerne le chemin amélioré en bitume l'automne dernier dans la rue Fontaine, ce chemin empiétant sur sa propriété. En conséquence, il désirerait que justice lui soit rendue.

1935

TROTTOIRS

4 juin :

- Vu que l'état des trottoirs dans le village de St-Marc est pitoyable;
- Vu que lesdits trottoirs ont été rendus tels par la confection du chemin public en 1931;
- Vu que la totalité des dits trottoirs était alors très convenable et que par les temps que nous traversons il est impossible pour la plupart des propriétaires et pour le conseil même, de songer à refaire lesdits trottoirs;
- Que tel état oblige le public à marcher sur la route publique, devient très ennuyeux pour les automobilistes et pourrait causer des accidents très fâcheux.
- Vu qu'il y a dans la paroisse de St-Marc un certain nombre de chômeurs qui ont besoin de travailler.

En conséquence, une demande est adressée au dévoué député, monsieur Félix Messier, voulant qu'il intercède auprès du département des travaux publics ou autres ministères de la province de Québec afin d'obtenir, pour la paroisse, les argents nécessaires pour refaire lesdits trottoirs et cela sur la longueur des routes dans toute la partie du village.

ACCUSÉ RÉCEPTION

2 juillet : La municipalité accuse réception d'une lettre concernant les trottoirs.

1937

FOSSE ET PONT

13 octobre : Mademoiselle Angéline Duhamel, représentant la succession Marc Ducharme, demande que le fossé et le pont situés sur l'arrière du terrain de ladite succession soient mis en état de servir convenablement à l'égouttement de ce terrain. Monsieur Flavien Vary, inspecteur de voirie locale, visitera les lieux.

Il s'agit de la rue aujourd'hui nommée rue de la Fabrique

DEMANDE DUHAMEL

3 novembre : Monsieur Lionel Couillard a le mandat de faire ou faire faire le nécessaire pour le fossé arrière de la propriété de la succession Marc Ducharme.

1943

PLAINTÉ CONCERNANT UN FOSSÉ

7 juillet : Monsieur Antonio Laflamme de Montréal se plaint de l'état d'un fossé longeant sa propriété à St-Marc. Cette demande est refilée à l'unité sanitaire du comté.

Ce fossé est situé dans une partie du tracé 5-6.

RAPPORT DE L'UNITÉ SANITAIRE

4 août : Le Ministère de la Santé de la province de Québec adresse à la municipalité son rapport concernant la plainte Laflamme. La municipalité ordonne à son inspecteur, monsieur Alphonse Robert, de faire faire le fossé de manière satisfaisante.

1945

BITUME

2 mai : Une demande est adressée au département de la voirie provinciale voulant couvrir en bitume les rues de l'arrière village de même que la rue longeant le cimetière.

Possiblement le tracé 5-2 et possiblement le tracé 3-9.

FOSSÉ

6 juin : La municipalité procède à la réfection du fossé longeant la rue arrière (Fabrique). Ce fossé se déverse dans le fossé de ligne des lots 50 et 53 vers une décharge (cours d'eau Moreau). Ces travaux font suite à la demande faite par les demoiselles Duhamel.

1947

APPEL AU MINISTÈRE

18 juin : Une nouvelle demande est adressée au ministère de la voirie provinciale voulant que le ministère procède à l'entretien du fossé le long de la terre de monsieur Adrien Loiselle et le fossé de la rue longeant le cimetière.

MENACE DE POURSUITE

12 septembre : L'étude des procès-verbaux des routes n'est pas concluante. La municipalité attend en octobre prochain afin de continuer les recherches concernant cette problématique. Monsieur Adrien Loiselle menace de poursuivre le conseil pour dommages causés à sa propriété par les fossés mal entretenus.

AUTORISATION ACCORDÉE

1er octobre : La municipalité autorise l'entretien du fossé demandé par Adrien Loïselle.

1949

PROLONGEMENT D'UNE RUE

7 septembre : Monsieur Philippe Pétrin demande le prolongement d'une rue pour communiquer de son terrain à la rue publique (rue des Prés). La municipalité prend la demande en considération.

Il s'agit du prolongement de l'actuelle rue des Prés.

1951

OUVERTURE DE LA RUE DU BUREAU DE POSTE

4 avril : Le conseil discute de l'ouverture de la rue du bureau de poste sur les lots 50 et 53 du cadastre de Saint-Marc. Monsieur Victor Messier offre gratuitement le terrain nécessaire sur le lot 50 pour continuer la rue vers l'ouest sur 18 pieds de large. Il demande de refaire le fossé qui se trouve en face de ladite route et qui sera probablement comblé sur le côté sud de son terrain en bordure du terrain du nouveau cimetière. Messieurs Oscar Daigle et Victor Messier sont mandatés pour trouver les meilleures façons de faire ces travaux et particulièrement en ce qui concerne l'égouttement des eaux de surface et domestique.

Rue des Prés actuelle

RÈGLEMENT NUMÉRO 152

Le règlement numéro 152 est homologué

- La rue longeant les lots 50 et 51 du cadastre de la municipalité de Saint-Marc est prolongée vers l'ouest jusqu'à la décharge (cours d'eau Moreau)
- Les détails du prolongement sont fixés par les ingénieurs provinciaux
- La rue sera gravelée raisonnablement
- Les frais des travaux seront décidés par le conseil.

Prolongement de la rue des Prés actuelle à partir du point 5 vers le point 6.

1954

PRISE EN CHARGE PAR LE MINISTÈRE

4 mars : Le ministère de la voirie provinciale prend à charge les chemins améliorés suivants :

Rue du bureau de poste : Pose de béton bitumineux sur une longueur de 298 pieds.

Rue des Prés actuelle.

1955

NOUVELLE DEMANDE

5 octobre : Une nouvelle demande est adressée au ministère de la voirie provinciale voulant faire entretenir et réparer le chemin suivant : Une rue sur le lot 52 pour la pose de béton bitumineux sur une longueur de 311 pieds.

1962

NETTOYAGE D'UN FOSSÉ

3 juillet : Le fossé longeant la propriété de monsieur Léon Dubuc et autre propriété est nettoyé. Ce fossé se déverse dans un fossé longeant la rue de la Fabrique.

Fossé longeant la rue du Quai actuelle.

1968

DÉNEIGEMENT

23 janvier : Les propriétaires riverains de la rue du Quai se plaignent que la neige est envoyée dans les cours privés lors du déneigement par l'entrepreneur des chemins d'hiver.

ACHAT D'ASPHALTE

3 juin : Le conseiller Maurice Jeannotte est mandaté par le conseil pour l'achat d'asphalte pour réparer la rue du couvent.

Il s'agit de la partie située entre les points 3 et 10.

FERMETURE DE RUE

7 octobre : Un avis de motion est donné à l'effet de présenter pour adoption un règlement concernant la fermeture de la rue passant entre les deux écoles.

Il s'agit de la partie située entre les points 3 et 10.

Une proposition s'oppose à cet avis de motion, mais l'avis de règlement demeure par la majorité des voix.

QUE LA RUE DEMEURE

4 novembre : Une proposition est homologuée voulant que la route entre les deux écoles demeure ouverte. Un amendement pour la fermeture est proposé, mais non appuyé.

CONFLIT D'INTÉRÊTS

6 décembre : Lors de l'acceptation du dernier rapport par les membres du conseil, un conseiller remet en question la validité de la résolution laissant la route ouverte sous prétexte que ce conseiller a des intérêts dans cette affaire. Le rapport est accepté en prenant en considération la remarque.

DÉGLAÇAGE

16 décembre : La municipalité autorise l'épandage de sel et de sable sur les rues du village si les rues sont jugées suffisamment glacées.

1969

RUE DU CONVENT

5 mai : La rue du couvent est réparée par l'épandage de trois tonnes d'asphalte.

Sources : Procès-verbaux 1855-1970

Recherche et réalisation : Jacques Hébert

Publication : novembre 2012